

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DIOMANDE EXPRESS » en abrégé « S.D.E »

Siège Abidjan, dans la commune de YOPOUGON,  
quartier : WASSAKARA, Rue : PRINCESSE, non loin de la  
pharmacie bel air, après la gare CA TRANS (RCI), Lot 680,  
Ilot 80

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 27/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DIOMANDE EXPRESS »

en abrégé « S.D.E »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'étranger :

- LIVRAISON EXPRESS DE COLIS
- TRANSPORT DE MARCHANDISES ET BIENS DE TOUTES NATURE
- PRESTATION LOGISTIQUE

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement de brevets, licences, procédés de fabrication, le cas échéant, et marques de fabrique.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, dans la commune de YOPOUGON, quartier : WASSAKARA, Rue : PRINCESSE, non loin de la pharmacie bel air, après la gare CA TRANS (RCI), Lot 680, Ilot 80

Dirigeant(s) M DIOMANDE OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12151 du 26/11/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°73752/GTCA/RC/2025 du 26/11/2025

